Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 30 (1901)

Heft: 10

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCES

Conférence régionale à Pont-la-Ville 1901

Cinq leçons sont données dans l'après-midi :

1° Reproduction écrite d'un chapitre d'Histoire sainte (cours moyen).

Deux élèves sont invités à faire le compte rendu oral du chapitre du matin. Puis toute la division travaille par écrit ; la correction termine l'exercice.

2° Catéchisme (cours inférieur).

C'est la répétition d'un chapitre, faite par un moniteur.

3° Histoire suisse (cours moyen).

La leçon est exposée oralement, puis résumée, lue dans le Livre de lecture IIme degré. A l'aide du résumé placé au tableau noir un élève est appelé à rapporter la leçon. L'explication de la vignette du Livre de lecture termine la leçon.

4° Histoire suisse (cours supérieur).

La marche suivie est la même que dans la leçon du cours moyen.

5° Grammaire (cours supérieur).

Le sujet de la leçon est le suivant :

« Personne et nombre dans le verbe ».

Des exemples de verbes accompagnés de leurs sujets sont tirés d'un chapitre de lecture et placés au tableau noir.

Par des questions nombreuses la règle se trouve et l'application termine l'exercice.

Voici les principales observations émises :

1° La reproduction écrite d'un chapitre étant bonne, cela prouve, dit un membre expérimenté de la conférence, que la leçon a été bonne et que les élèves ont compris le chapitre étudié.

Habituons nos élèves, dit notre bien-aimé Inspecteur, à faire de courtes phrases, et à soigner l'orthographe dans toutes les reproductions écrites données.

2° Dans les répétitions faites par les moniteurs, veiller à ce que ces derniers ne restent pas trop longtemps auprès d'un même élève. Quant au catéchisme, se borner à apprendre peu, mais bien.

3° La carte déployée, le résumé du chapitre fait au tableau noir, la récapitulation de la leçon, tout cela avait sa raison d'être dans l'histoire.

C'est le moment de se demander ici, si les tableaux qui se rapportent à telle ou telle leçon doivent être présentes aux enfants avant ou après l'exposition de la leçon par le maître ?

Les avis sont partagés.

Le résumé donné par un élève, sur une leçon, ne sera demandé qu'après l'exposé oral. L'enfant possède mieux, de la sorte, son chapitre et peut le résumer d'une manière plus fructueuse.

M. l'Inspecteur constate avec plaisir la marche simultanée le deux cours, pour l'enseignement de la même branche. Ainsi lorsque le cours supérieur étudie dans le IIIme degré, les guerres de Bourgogne, faisons notre possible pour étudier, avec le cours moyen, les chapitres qui traitent des mêmes guerres dans le livre IIme degré.

4° Profitons des ressources offertes par les cartes de nos livres de lecture pour faire retenir à nos élèves les lieux qui doivent leur

rappeler des événements importants de l'histoire. Dans le même but, lorsqu'on parle d'un pays, faisons indiquer la direction de ce pays par l'enfant.

5° Dans la leçon modèle de grammaire, comme cela s'est passé déjà dans la dernière conférence régionale du cercle, il n'y a pas eu d'exposé. « Le maître, dit l'un des membres, s'attarde trop à faire découvrir la règle par l'élève. Pourquoi, continue le même, ne pas exposer la règle au moyen d'exemples, et après coup seulement, se servir de la méthode socratique ». Que nos leçons se rapportent toujours à des sujets bien déterminés ; de la sorte, elles ne seront jamais trop longues.

Divers

a) La salle de classe est d'un aspect agréable ; elle est cependant trop basse. M. l'Inspecteur reconnaît avec plaisir les sacrifices faits par la commune pour l'acquisition d'un pupitre et de bancs nouveaux. « Les bancs, dit-il, auraient dû être de trois grandeurs différentes, en rapport avec l'âge des enfants ». Le pupitre, un peu bas, doit avoir deux compartiments, l'un pour les registres, l'autre pour les livres.

b) La discipline et la tenue sont bonnes ; les déplacements s'exécutent en silence.

c) Partie récréative. Je la passe sous silence, laissant aux chers collègues du cercle le soin d'apprécier le mot de l'Allemand :

Ende gut, alles gut !

Pont-la-Ville, septembre 1901. V. VOLLERY, *secrétaire*.

II

Fribourg, le 21 septembre 1901.

A la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, à Fribourg

Monsieur le Rédacteur,

Dans sa séance de ce jour, le Comité de la Caisse de retraite du corps enseignant a pris connaissance du rapport de son caissier concernant la rentrée des cotisations et autres redevances dues par les membres de la Caisse. Depuis deux ou trois ans, le nombre des sociétaires en retard dans leurs versements tendait à augmenter, ce qui pouvait s'expliquer en partie par le chiffre relativement élevé de la cotisation et les charges qu'un grand nombre de sociétaires ont assumées pour le rachat de leurs années d'enseignement. Le Comité pensait que l'augmentation des traitements apporterait tout naturellement un remède à cet état de choses. Malheureusement, il a été déçu dans son attente, car les cotisations et annuités restées impayées après la perception de 1901 sont plus nombreuses et atteignent un chiffre plus élevé que jamais. Un certain nombre de sociétaires demandent des délais que le Comité leur accorde toujours bien volontiers, du moins dans les limites du possible. Mais, hélas ! bien peu d'entre eux s'exécutent à la date qu'ils ont fixée eux-mêmes. D'autre part, la grande majorité des retardataires se contentent de refuser simplement et sans indication de motifs le mandat d'encaissement qui leur est présenté. Les circulaires et les lettres que le Comité leur adresse postérieurement restent de même sans réponse.

Il va sans dire que dans ces conditions, non seulement l'administration de la Caisse de retraite devient très pénible et désagréable pour le Comité et surtout pour son caissier, mais encore que la

Caisse subit à chaque instant des pertes plus ou moins sérieuses. Certaines cotisations sont refusées jusqu'à ce qu'un beau jour la perception en devienne impossible. Alors la Caisse perd, outre le montant dû, une somme équivalente représentant le subside que l'Etat ne paye que pour les cotisations effectivement versées.

L'autorité supérieure, ayant dû constater que ses propres invitations à payer restaient sans résultat, a autorisé le Comité à appliquer aux débiteurs récalcitrants le droit commun, c'est-à-dire à les mettre en poursuite. Avant de recourir à ce moyen extrême, qui lui répugne plus qu'on ne saurait dire, le Comité adresse un dernier et pressant avertissement aux sociétaires en retard dans leurs versements, et les prie de faire un sérieux effort pour remplir dans le plus bref délai possible leurs obligations envers la Caisse. Il aimerait aussi que certains membres de notre association, qui se sont fait une douce habitude de ne payer leurs cotisations ou annuités qu'après des invitations réitérées, prissent à cœur, à l'avenir, d'être plus exacts dans leurs versements. En le faisant, ils rempliraient leur devoir, rendraient service au Comité et agiraient dans l'intérêt de la Caisse de retraite, c'est-à-dire dans leur propre intérêt. Que les uns et les autres considèrent bien que lorsqu'ils auront droit à la pension, ils exigeront, avec raison, que la Caisse de retraite remplisse *toutes* ses obligations à leur égard. Ne faut-il donc pas qu'eux aussi remplissent maintenant *tout* leur devoir envers elle, afin qu'elle soit en mesure de faire face aux charges toujours plus lourdes qui lui incombent.

Espérant que vous voudrez bien, dans l'intérêt de la Caisse de retraite du corps enseignant tout entier, insérer ces quelques lignes dans le plus prochain numéro du *Bulletin*, nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, d'agréer, avec nos remerciements, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Comité de la Caisse de retraite :

Le secrétaire : H. GUILLOD. — *Le président :* A. CRAUSAZ.

MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Nouveaux ouvrages reçus

Tabellen : « Abeilles. » Planche Nos 1 et 2. — Tabelle : « Vers-à-soie. » Planche No 1. — Collection : « La famille et l'alcool. » (Mappe mit 12 diversen Bildern.) — Tabellen : « Zoologie » Nos 21-23. — Tabellen « Botanique. » Nos 55-60. — Tabelle : « Géologie. » No 70. — « Rome. » (Géographische Karte.) « Glaskiste. » Léon Mondron. Verreries de la planche Lodelinsart. (Verreries belges.) Divers dessins zusammengestellt et eimgerahmt.

HACHETTE ET Cie, PARIS :

Mlle Marie Kœnig. La couture en classe.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU JEUNE CITOYEN, LAUSANNE :

Le Jeune Citoyen, journal 1900-1901.

(CH. POUSSIELGUE) F. ALEXIS, PARIS :

Géographie nationale. France et Colonies (Cours spécial.) Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie. Tome XIII, 1901.